



# MAIRIE DE BOURDEILLES

Dordogne  
24310 BOURDEILLES

---

Tél. 05 53 03 73 13  
Fax. 05 53 54 56 27

## Conseil Municipal Procès verbal du 6 mars 2012

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, REVIDAT F, DESPORT G, Mmes MAZIERES S, LEGER S, MM. AUGUSTIN M, FAYE J-P, VERNEUIL J-L, ANGELI B, Mme DELCOURT S.

Etaient absents (excusés) : MM. DUSSUTOUR N (Procuration à Mme MAZIERES S), BILLANT J (procuration J. BILLANT),

Etaient absents : MM. DEVAUX G, BURGIN S.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MAZIERES

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation des procès verbaux des 27 septembre, 15 novembre et 13 décembre.
- ✓ Présentation et vote des comptes de gestion 2011 (assainissement et commune)
- ✓ Présentation et vote des comptes administratifs 2011 (assainissement et commune)
- ✓ Affectation des résultats 2011 au budget 2012
- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie de desserte
- ✓ Modification des statuts du SMDE
- ✓ Remboursement formation d'un agent
- ✓ Etude diagnostique assainissement
- ✓ Travaux d'effacement de réseau
- ✓ Questions diverses

Approbation des procès verbaux des 27 septembre, 15 novembre et 13 décembre.

Les procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité des présents.

### **I Présentation et vote des comptes de gestion 2011 (assainissement – commune)**

Le Maire informe le conseil municipal que les comptes de gestion 2011 établis par Madame ROUSSEAU Martine, receveur Municipal, sont conformes aux écritures de la commune. Suite à cette présentation, le maire met au vote l'approbation les comptes de gestion 2011 du service assainissement et du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents, le conseil municipal ;

ADOpte les comptes de gestion 2011 de Madame le receveur municipal.

## **II Présentation et vote des comptes administratifs 2011 (assainissement – commune)**

Monsieur REVIDAT Francis, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, présente les comptes administratifs de la commune qui s'établissent ainsi :

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 14 196.44 €  
RECETTES 29 758.47 €  
RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 15 562.03 €

EXCEDENT REPORTE 100 750.48 €

RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE 116 312. 51 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 20 722.33 €  
RECETTES 14 592.90 €  
RESULTAT DEFICITAIRE DE L'ANNEE : - 6 129 .43 €

DEFICIT REPORTE : - 2 816.26 €

RESULTAT CUMULE DEFICITAIRE - 8 945. 69 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE  
+ 107 366.82 €

Monsieur Angeli demande si une subvention est versée à l'Agence de l'eau.

Réponse : non, ce sont les particuliers qui contribuent

Madame Delcourt demande où sont les subventions

Réponse : elles sont prévues mais ne seront versées que lorsque les travaux auront été réalisés.

Madame Léger s'étonne qu'il faille 100 000 € pour l'assainissement.

Monsieur Revidat lui rétorque que le montant final sera sans doute supérieur.

Sous la présidence de Monsieur Pierre FAYE doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents (Abstention : ANGELI) ;

CONSTATE que le compte administratif 2011 est en accord avec le compte de gestion.

APPROUVE l'excédent de fonctionnement de 116 312. 51 euros et le déficit d'investissement de 8 945.69 euros.

### BUDGET COMMUNAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 494 338. 83 €  
RECETTES 591 151. 28 €  
RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 96 812. 45 €

EXCEDENT REPORTE : 0 €

RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : 96 812. 45 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 594 744. 42 €  
RECETTES 569 962. 99 €

RESULTAT DEFICITAIRE DE L'ANNEE : 24 781. 43 €

DEFICIT REPORTE : 375 220. 27 €

RESULTAT CUMULE DEFICITAIRE : 400 001. 70 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DEFICITAIRE  
DE 303 189. 35 €

Madame Delcourt demande si le plancher a été vendu.

Réponse : oui. Vendu et payé

Monsieur Angeli demande pourquoi la DGE n'a pas été versée.

Réponse : les travaux ne sont pas réalisés. Les subventions seront versées au solde de la 3ème tranche.

Monsieur Angeli souhaite savoir si tout pourra être soldé cette année.

Réponse : oui

Monsieur Angeli constate que l'assurance du personnel est en constante augmentation depuis 2004.

Monsieur le Maire lui répond que leurs approches est sans doute différente en la matière.

Concernant la ligne 65549, Monsieur Angeli constate une différence conséquente entre le prévisionnel et le réalisé.

Réponse : cela résulte d'une rationalisation des travaux ainsi que d'une révision des tarifs. De plus, 2011 a été une année de sécheresse.

Sous la présidence de Monsieur Pierre FAYE doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents (Abstention : ANGELI);

CONSTATE que le compte administratif 2011 « budget principal » est en désaccord avec le compte de gestion.

APPROUVE l'excédent de fonctionnement de 96 812.45 euros et le déficit d'investissement de 400 001.70 euros.

### **III Affectation des résultats 2011 au budget 2012**

#### **(assainissement – commune)**

Afin d'accorder nos écritures avec celles du receveur municipal, il convient de transférer les résultats du budget annexe « lotissement » clôturé en 2009 au budget 2012, soit 218 711.14 € au 002 « excédent antérieur reporté » de la section de fonctionnement et au 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents (Abstention : ANGELI, BILLANT);

DECIDE de reporter le déficit d'investissement au compte 001 « déficit antérieur reporté » du budget 2012 soit 618 712.84 € ( 400 001.70 + 218 711.14)

AFFECTE 315 523. 59 euros (96 812.45 + 218 711.14) au compte 1068 pour le budget 2012.

### **IV Marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie de desserte à La Prairie – La Peyriche**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de construction d'une voie d'accès permettant le contournement du foyer « La Prada » et l'accès moins dangereux au lotissement La Peyriche et Les Francilloux.

D'un commun accord entre la maison de retraite, le Foyer occupationnel et la commune le coût de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un avant-projet comprenant deux scénarios possibles sera divisé entre les trois établissements. Le devis s'élève à 3 169.40 euros TTC.

Madame Léger demande si les terrains jouxtant ce nouvel accès seront constructibles.

Réponse : les Bâtiments de France s'y opposent.

Monsieur Angeli regrette qu'une approche environnementale de l'urbanisme globale ne soit pas envisagée.

Accepté à la majorité des présents (CONTRE : ANGELI)

### **V Modification des statuts du SIAEP de Coulounieix Razac**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le SIAEP, par délibération du comité syndical en date du 21/12/2011 a décidé de modifier ses statuts. Cette modification porte sur l'article 2 afin de préciser que le syndicat est habilité à vendre de l'eau aux collectivités voisines ; ainsi que sur l'article 5 pour que les délégués titulaires de chaque commune aient des suppléants.

Monsieur Angeli aimerait connaître les communes concernées par cette modification ainsi que les tarifs proposés.

Réponse : nous ne disposons pas de ces informations actuellement.

Accepté à l'unanimité.

## **VI Remboursement formation d'un agent**

L'agent technique a payé de ses propres deniers la formation BNSSA nécessaire à son activité dans le cadre de sa mise à disposition à la communauté de communes du Brantômois pour la gestion de la piscine. Cette formation pour l'année 2011 et 2012 s'élève à 100 euros. Monsieur le Maire propose de la lui rembourser.

Accepté à l'unanimité des présents.

## **VII Etude diagnostique assainissement**

Suite à l'appel d'offre, une seule réponse nous est parvenue. Le montant du devis s'élève à 36 885 euros TTC. Quatre options sont proposées pour un montant complémentaire de 5 177 euros.

Monsieur Angeli propose que cette étude soit reportée à l'année prochaine. Monsieur le Maire lui indique que cette dernière conditionne le versement de la subvention du Conseil Général.

Accepté à l'unanimité.

## **VIII Travaux effacement de réseaux**

Dans le cadre des travaux du site touristique majeur, les lignes électriques de la rue de l'église ont été effacées. Lors de cette opération réalisée par le SDE, il a été prévu l'enfouissement des lignes téléphoniques. Pour ce faire, le devis s'élève à 3 033.77 euros.

Accepté à l'unanimité.

## **XI Divers**

### Vieux pont :

Sian DELCOURT propose la fermeture à l'année du vieux pont.

Monsieur le Maire propose un tour de table consultatif.

2 membres s'opposent à cette fermeture et 1 membre s'abstient. Les autres membres sont favorables à une fermeture à compter du 15 avril 2012.

### Limitation vitesse :

Sian DELCOURT propose de déplacer le panneau de limitation 30 avant le pont de la route de Biras plutôt qu'après.

Il est noté que finalement la position du panneau ne changera en rien le non-respect de la limitation de vitesse par les usagers de la route.

### Frelons asiatiques :

Sylvie LEGER rappelle que la période pour le piégeage des frelons asiatiques est commencée. Un piège à l'hectare est nécessaire pour une bonne efficacité.

Monsieur le Maire demande à ce qu'on se rapproche de Monsieur David LAFORET, agent référent auprès de la communauté de communes pour formation.

Constructions :

Bernard ANGELI informe de la construction de 14 maisons sur la commune de Paussac et une dizaine sur la commune de Biras. Le lotissement de Bourdeilles aurait été le bienvenu pour l'accueil de familles.

Monsieur le Maire confirme la reprise de l'aménagement du lotissement pour la fin de l'année 2012.

Communauté de Communes :

Le prochain périmètre de la communauté de communes regroupe les trois existantes : Brantôme – Champagnac de Bélair – Mareuil /Belle.

Le comité de pilotage souhaiterait agglomérer les compétences exercées aujourd'hui.

Les compétences restantes à charge de la commune seraient principalement :

Les écoles, le cimetière, la salle des fêtes, le lotissement, l'assainissement, les équipements sportif sauf la piscine, la mairie, l'entretien des espaces et bâtiments...

La communauté des communes du Brantômois souhaiterait mandater un bureau d'étude pour venir en aide aux communes sur l'évaluation des coûts des compétences restant à sa charge et sur le transfert de la fiscalité correspondante.

Le personnel sera en partie transféré suivant les besoins. Probablement deux agents techniques et un administratif.

Les Syndicats Intercommunaux disparaissent.

Cette nouvelle EPCI comportera 46 délégués :

- < 500 hab. 1 délégué, le maire

- > 500 hab. – 1000 hab.< 3 délégués

- > 1 500 hab. 6 délégués

L'emplacement de certains services, comme la déchèterie, le CIAS, les centre jeunesse sont définis mais le siège social n'est pas encore arrêté.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.

Ont signé les membres présents :